



Flash n° 132

Le mot du Maire

Le budget 2026 vient d'être voté à l'unanimité. Notre gestion rigoureuse nous permet de dégager un solde positif en fonctionnement.

Les années 2024 et 2025 ont été marquées par d'importants investissements (salle polyvalente, city parc, vidéoprotection, ...) qui font apparaître un solde négatif. Celui-ci s'explique simplement par le fait que certaines subventions n'ont pas été intégralement versées en 2025. Il convient également de noter que ces subventions étant en forte baisse, c'est notre capacité d'autofinancement qui nous a permis de mener à bien ces projets.

Les dotations de l'État sont une nouvelle fois en baisse de 7 %, confirmant la situation financière difficile que traverse notre pays. Pour autant, nous avons décidé de ne pas modifier les taux de fiscalité communale.

En dehors de la mise en place de l'éclairage solaire à LED, nous profiterons de ce début de mandat pour élaborer un programme d'investissement sur les six prochaines années. Nous vous ferons part des résultats de nos réflexions et des priorités qui seront définies.

Nous allons mettre en place, sur certains axes, des stationnements sur chaussée afin d'inciter les automobilistes à adopter une vitesse plus adaptée et ainsi sécuriser ces zones.

Par ailleurs, une étude est en cours avec le Département sur la RD27 pour l'installation de dispositifs de régulation du trafic (feux à récompenses).

Une recrudescence de cambriolages est constatée sur notre commune et dans les communes voisines. Prenez vos précautions : ne laissez rien à l'extérieur qui puisse être utilisé à des fins de dégradation ou d'intrusion.

Avec le retour des beaux jours, les travaux extérieurs peuvent être sources de nuisances sonores pour le voisinage. Nous vous invitons à respecter scrupuleusement les horaires réglementés. Les arrêtés relatifs aux nuisances sonores sont consultables sur notre site Internet et Panneau Pocket.

Nous vous rappelons également que les brûlages sont interdits sur l'ensemble du département de l'Essonne, conformément à l'arrêté préfectoral en vigueur.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver au cours des prochains mois à l'occasion des nombreuses animations proposées par nos associations.

Merci de votre engagement pour notre belle commune !

Bien à vous,

Votre maire, William Berrichillo

Conseil municipal du 20 mars 2026

Ordre du jour

15 présents, 4 pouvoirs

1. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2025
Investissement	396 721,95	540 919,64	-144 197,69
Fonctionnement	1 502 444,92	1 287 752,00	214 692,92

⇒ Le Conseil Municipal adopte le Compte financier Unique de la commune à l'unanimité, M BERRICHILLO ne participant pas au vote.

Le résultat de clôture est le suivant :

	Résultats de clôture 2024	Part affectée à l'investissement	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture 2025
Investissement	-56 820,67		-144 197,69	-201 018,36
Fonctionnement	288 232,20	240 000	214 692,92	262 925,12
Total	231 411,53	240 000	70 495,23	61 906,76

2. AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025 – BUDGET COMMUNAL

1°) résultats budgétaires de l'exercice

	Recettes	Dépenses	Résultats de l'exercice 2025
Investissement	396 721,95	540 919,64	-144 197,69
Fonctionnement	1 502 444,92	1 287 752,00	214 692,92
Total	1 899 166,87	1 828 671,64	70 495,23

2°) résultats de clôture 2025

	Résultats de clôture 2024	Part affectée à l'investissement exercice 2005	Résultats de l'exercice 2025	Résultats de clôture 2025
Investissement	-56 820,67		-144 197,69	-201 018,36
Fonctionnement	288 232,20	240 000,00	214 692,92	262 925,12
Total	231 411,53	240 000,00	70 495,23	61 906,76

4°) calcul du besoin de financement

Excédent investissement 2025	0,00
Déficit investissement 2025	-201 018,36
Solde restes à réaliser 2025	0,00
	-201 018,36

5°) affectation du résultat 2024

001 : solde d'exécution de la section d'investissement reporté	-201 018,36
En recettes de fonctionnement :	
1068 : excédent de fonctionnement capitalisé	240 000,00
002 : Résultat de Fonctionnement reporté	22 925,12

⇒ Vu le Compte Financier Unique 2025, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2025 de la commune.

3. VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ 2026

⇒ Vu le Budget Primitif de fonctionnement 2026 s'équilibrant en recettes et en dépenses, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'impositions proposés ci-après :

- Foncier bâti : 29,88 %
- Foncier non bâti : 99,48 %
- Taxe d'habitation : 14,00 % (6 résidences secondaires sur la commune)

Pour un produit attendu de 1 039 857 €.

4. ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2026

⇒ Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif de la Commune pour l'année 2026 et vote les crédits qui y sont inscrits.

- Autorise M. le Maire à effectuer les mouvements de crédits qui seraient nécessaires, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

5. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION MARCHE, NATURE ET BIEN ETRE

Une erreur de 100 € est apparue sur le montant de la subvention accordée à l'association Marche, Nature et Bien Être lors de la séance du conseil municipal du 26 novembre 2025 ; erreur qu'il convient de rectifier.

⇒ Le Conseil Municipal vote à l'unanimité l'attribution d'une subvention de 100 € à l'association MNBE.

6. EXONÉRATION DES TERRAINS AGRICOLES EXPLOITÉS SELON UN MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

Selon l'article 1395 G du code général des impôts, le Conseil municipal peut exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties classées dans certaines catégories, pendant une durée de cinq ans, lorsqu'elles sont exploitées selon le mode de production biologique prévu au règlement CE n°83 4/2007 du 28 juin 2007.

⇒ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les dites propriétés.

7. SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION LES P'TITS LOUPS

L'association « Les P'tits Loups » gère à présent l'organisation de la kermesse de l'école Simone Soumier du fait de la dissolution de la Caisse des Ecole. Il est donc proposé de lui verser une subvention afin qu'elle puisse procéder aux achats nécessaires au déroulement de cette manifestation.

L'association reversera à la mairie l'intégralité des sommes perçues lors de la kermesse afin de les utiliser pour l'école.
⇒ Le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité, pour attribuer une subvention de 4 000 € à cette association.

8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMMUNALE

L'association Carrefour des Solidarités sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 616 € (0,40 € par habitant pour les communes de la CCPL).

⇒ Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 616 € à l'association Carrefour des Solidarités.

9. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

⇒ Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le tableau des effectifs tel que présenté en séance.

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS : 16

TOTAL EFFECTIFS NON PERMANENTS : 4

TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS NON POURVUS : 2

TOTAL EFFECTIFS NON PERMANENT NON POURVUS : 1

10. CRÉATION D'UN POSTE DE SAISONNIER

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un poste d'agent polyvalent (besoin occasionnel).

⇒ Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'agent polyvalent non titulaire à temps complet pour la période du 1^{er} juillet au 31 août 2026.

11. RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire informe l'assemblée que la commune de Saint-Maurice-Montcouronne a l'obligation, dans les 6 mois qui suivent la mise en place du conseil municipal, de voter un règlement intérieur du conseil.

⇒ Le règlement intérieur du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

12. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

En raison des élections municipales de mars 2026, il convient de constituer une nouvelle commission communale des impôts directs, article 1650-1 du code général des impôts. La direction des services fiscaux désignera les titulaires et suppléants, à partir d'une liste (membres du Conseil municipal et contribuables) proposée par le conseil municipal.

⇒ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord sur la liste des noms proposés à la Commission des Impôts.

13. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

⇒ Le Conseil Municipal décide d'élire les membres ci-dessous à la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
M Christian DELOMME	Mme Gaëlle BRESSANELLI
M David MARTINS	M Simon GAY
M Alain PASSIER	Mme Anne LOUREIRO

Fermeture exceptionnelle de la mairie

Samedi 2 mai
Samedi 9 mai
Vendredi 15 mai
Samedi 16 mai

Ouverture

Samedi 23 mai
Permanence accueil et
commission d'urbanisme

Inscrire son enfant à l'école



Les enfants nés en 2023 doivent être inscrits à l'école maternelle.

L'inscription se fait tout d'abord à la mairie et ensuite à l'école.

Inscription en mairie :

L'enfant doit être inscrit au plus tard au mois de juin 2026

Vous devrez fournir différents documents.

Leur liste ainsi que la fiche de préinscription sont disponibles sur le site de la commune ainsi qu'en mairie.



APÉRO-JAZZ À ST MAURICE MONTCOURONNE

Franc succès pour la 5^e édition de l'Apéro-Jazz de la Maison de la Musique, ce samedi 11 avril, qui a réuni un beau nombre d'amateurs venus applaudir "The Little Big Band" et ses choristes.



En seconde partie, c'est le groupe vocal "Sing Swing" de Palaiseau qui a pris le relais avec des mélodies issues des grands standards du Jazz.



CHASSE AUX ŒUFS AVEC LE CONSEIL DES JEUNES

Pour la deuxième année de suite le Conseil des Jeunes de Saint-Maurice-Montcouronne a organisé une fête de Pâques. 🐰

La course du chocolat s'est déroulée samedi 18 avril après-midi sur le terrain de la salle polyvalente Alfred Lucas.

Le soleil, le lapin et le chocolat étaient au rendez-vous pour satisfaire plus de 60 enfants du village. 🍫 🐰

Chacun a parcouru les cerceaux, le parcours en sac et le tunnel pour gagner son chocolat et profiter d'un bon goûter.



Sauver des vies !

Un Défibrillateur Automatisé Externe (DAE) est un dispositif médical qui aide à la réanimation de victimes d'arrêt cardiaque. Accompagné d'un massage cardiaque, le défibrillateur contribue à augmenter significativement les chances de survie.

Toute personne, même non-médecin, est habilitée à utiliser un DAE, quel que soit son âge.

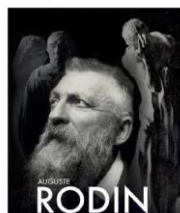
Que vous soyez formé au massage cardiaque ou non, des applications telles que *Staying Alive*, *Sauv Life*, et la *Croix-Rouge française* permettent de mettre facilement en pratique les connaissances théoriques, de localiser les défibrillateurs les plus proches et de vous guider dans les procédures de premiers secours. Pensez-y !

AGENDA



Commémoration du 8 mai 1945

11h15, Monument aux morts
Suivie par un vin d'honneur au Bidon



Conférence sur l'Art
Avec Virginie Gimaray
Mardi 19 mai, 19h30,
salle du Bidon



Fête du jeu
Samedi 30 mai de 15h à
19h30 à la salle du Bidon

Venez passer un agréable moment ludique en famille ou entre amis. L'entrée et les activités sont gratuites pour tous. Restauration et tirage au sort vous y seront également proposés.

MAIRIE DE SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE

<http://www.mairie-saint-maurice-montcouronne.fr/>

Tél. : 01 64 58 91 55 - Fax : 01 64 58 83 80 - Email : accueil@mairie-smm91.fr

